

sans étude convenable, je me suis demandé ce qu'on pourrait raisonnablement attendre de plus des membres du parti ministériel.

Les députés se souviennent sûrement que la Commission royale d'enquête sur les prix, dirigée par le professeur Clifford Curtis de l'université Queens, a été frappée,—et je cite ses remarques,—“par la façon dont les différents fabricants fixent les prix de revente de leurs produits et, partant, restreignent les limites entre lesquelles la concurrence des prix peut jouer entre grossistes et détaillants”.

Cette Commission, qui comprenait une représentante des ménagères canadiennes, dans la personne de M^{me} Sutherland, et un représentant éminent du mouvement coopératif québécois, M. Bois, a proposé que la Commission d'enquête sur les coalitions examine et étudie le problème avec soin, en vue de trouver les moyens d'y remédier.

Plus tard, il y a eu le comité MacQuarrie, formé de Canadiens impartiaux et distingués qui ont étudié la fixation des prix de revente et ont tous convenus que cette pratique est contraire à l'intérêt public et devrait être déclarée illégale. Ce vœu a été unanime et ne comportait absolument aucune réserve.

On a critiqué le rapport en prétendant que le comité n'avait pas obtenu suffisamment de renseignements sur les faits. Ce genre de critique ne m'a guère impressionné. Ce qui est important, à mon avis, c'est que des gens tels que le juge MacQuarrie de la Nouvelle-Écosse, M. Curtis de la Colombie-Britannique, M. Lamontagne, de Québec, et M. Mackintosh, de l'Université Queen's de Kingston, Ontario, ont convenu qu'ils possédaient assez de renseignements pour déclarer unanimement que la fixation des prix de revente ne joue pas dans l'intérêt du public. J'ai la certitude que s'ils avaient cru avoir besoin de plus de renseignements pour formuler une conclusion, ils n'auraient pas hésité à le dire. Néanmoins, on a institué un comité parlementaire mixte qui a siégé pendant des jours et des jours. Il a recueilli des observations de groupements importants qui n'étaient pas d'accord avec les conclusions du comité MacQuarrie. Il va sans dire que le comité aurait pu siéger bien plus longtemps qu'il ne l'a fait. Toutefois, ayant lu les témoignages qu'on lui a présentés, je crois pouvoir affirmer, sans doute avec la grande majorité des députés, que les conclusions du rapport MacQuarrie sont bien fondées et qu'il importe au plus haut point d'agir sans plus attendre.

Outre l'étude de la question du maintien du prix de revente par la Commission royale sur les prix, par le comité MacQuarrie et par

[L'hon. M. Chevrier.]

le comité parlementaire mixte, voilà bien des jours que nous discutons la question ici même, à la Chambre.

Mais quelle est, en cette affaire, le point de vue de l'opposition officielle? La vérité est qu'elle n'en a aucun. Elle aimerait que ceux qui bénéficient du maintien du prix de revente lui sachent gré d'avoir empêché l'adoption de la mesure. D'autre part elle cherche, vis-à-vis des consommateurs et de l'ensemble du public, à motiver son attitude en demandant qu'on étudie davantage la question.

Et pourtant, en fin de compte, l'opposition officielle aura passé une grande partie du temps qu'elle aurait pu consacrer à parler des avantages ou inconvénients de la mesure, à se plaindre de manquer de temps.

Hier le premier ministre (M. St-Laurent) a réfuté le point de vue selon lequel le Gouvernement n'appuie que mollement la mesure. Je tiens à m'unir très étroitement à ce qu'a dit le premier ministre. Je suis sûr d'ailleurs que tous les membres du parti ministériel en feraient autant. J'estime la mesure dans l'intérêt du public, dans l'intérêt des consommateurs et, parce qu'elle sert les intérêts des consommateurs, elle sert aussi ceux des industriels et des distributeurs.

On a cherché à laisser l'impression que la mesure est préjudiciable à la vie commerciale du Canada. Je ne vois aucune raison de le croire. Elle devrait accroître la concurrence entre les distributeurs. En tout cas elle supprimera une des entraves à la concurrence. Est-ce une bonne chose? Je crois que oui. A mon avis, aucun homme d'affaires compétent n'a lieu de craindre la concurrence. Je sais que bien des commerçants, grands et petits, partagent ce point de vue et admirent le Gouvernement pour le courage dont il fait preuve en présentant la mesure.

Le Gouvernement aurait pu, bien entendu, fermer les yeux sur les problèmes que crée la généralisation de la fixation de prix de revente. Nous aurions pu nous dire que le mieux est l'ennemi du bien. Mais, à mon sens, le Gouvernement a le devoir d'être vigilant lorsque l'intérêt public est en cause. La fixation des prix de revente peut être relativement inoffensive dans certains cas; mais dans d'autres, comme l'ont signalé la commission Curtis, le comité MacQuarrie et le comité parlementaire mixte, elle constitue un abus grave et de plus en plus répandu.

Il est reconnu que les entreprises commerciales prospèrent quand elles sont libres de servir le public dans la mesure de leurs moyens et qu'elles sont assujéties à un minimum de restrictions imposées par les gouvernements ou en vertu d'ententes conclues entre particuliers.